

SYNTHESE CHAP 14 LES DEPRECIATIONS

Au cours d'un exercice comptable des évènements peuvent affecter la valeur du patrimoine d'une entreprise. Le **principe de sincérité et de prudence**, édicté par le P.C.G oblige le gestionnaire à donner au moment de l'établissement du bilan, l'image la plus précise possible de la situation patrimoniale de l'entreprise.

I/ PRESENTATION: (Rappel Chap 13)

LES DEPRECIATIONS  (ACTIF DU BILAN)	Concernent des éléments d'<u>ACTIF</u> susceptibles de se déprécier <u>Ex</u>: Terrains, fonds de commerce, stocks, titres, clients
--	--

II/ ENREGISTREMENTS COMPTABLES DES DEPRECIATIONS D'ACTIF: (Rappel Chap13)

1) CREATION DE LA DEPRECIATION :

N° Cpte	Intitulé	Débit	Crédit
6817. ou 6866*	Dotations aux dépréciations	Dépréciation à constituer *	
290. ou 291. ou 296 ou 297. ou 39.. ou 491 ou 59..	Dépréciation sur titres, sur stocks, sur créances, sur VMP (Cf PCG)		Dépréciation à constituer *

- *6866 à utiliser pour les titres exclusivement.

2) REAJUSTEMENT DE LA DEPRECIATION

Entre deux exercices comptables N ET N+1 etc...la dépréciation peut évoluer ; la comparaison entre deux exercices comptables permet de déterminer s'il y a augmentation ou diminution du risque. Ces variations d'un exercice à l'autre sont étudiés grâce à des tableaux (créance, titres etc...)

Lorsqu'une provision a été constituée en année N-1, il faut réajuster en année N la variation de la dépréciation en fonction des éléments nouveaux intervenus pendant l'exercice. 4 scénarios peuvent alors se produire :

4 cas peuvent se présenter:

<u>SCENARIOS</u>	<u>TRAVAIL A FAIRE</u>	<u>CTES DEBITES</u>	<u>CPTES CREDITES</u>
La situation demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent	Aucun travail	***	***
La situation s'est aggravée par rapport à l'exercice précédent	La valeur de la dépréciation doit augmenter. Il faut donc effectuer une dotation complémentaire	6817 ou 6866	29, 39*, 49 ou 59
La situation s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent	La valeur de la provision doit diminuer. Il faut donc effectuer une "reprise" sur provision	29, 39*, 49 ou 59	7817 ou 7866
La situation s'est dénouée (cession du bien, créance "irrecouvrable")	La provision devient sans objet. Il faut donc l'annuler en totalité en effectuant une "reprise" sur provision	29, 39, 49 ou 59	7817 ou 7866

● **CAS PARTICULIER POUR LES STOCKS : Cf CHAP 16.**

Attention ! Contrairement aux dépréciations sur titres, sur créances et aux provisions les dépréciations de l'année antérieure doivent totalement être annulées et les nouvelles provisions doivent être créées.

ANNULATION DES DÉPRÉCIATIONS ANTERIEURES :

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
391 392 3955 397	dépréciation des matières premières dépréciation des autres approvisionnements dépréciation des stocks produits finis dépréciation des Stocks de marchandises	Dépréciations au 31/12/N-1 sur stocks en valeur	
7817	Reprise sur Dépréciations		Dépréciations au 31/12/N-1 sur stocks en valeur

CREATION DES NOUVELLES DES DÉPRÉCIATIONS :

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
6817	Dépréciations aux Dépréciations	Dépréciations au 31/12/N sur stocks en valeur	
391 392 3955 397	dépréciation des matières premières dépréciation des autres approvisionnements dépréciation des stocks produits finis dépréciation des Stocks de marchandises		Dépréciations au 31/12/N sur stocks en valeur

● **CAS PARTICULIER POUR LES CLIENTS DOUTEUX :**

Les **NOUVEAUX CLIENTS DOUTEUX** qui apparaissent au cours d'un exercice comptable donné doivent être enregistrés dans un compte spécifique :

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
416	CLIENT DOUTEUX	CREANCES TTC	
411	CLIENT		CREANCES TTC

Quant aux **CREANCES IRRECOUVRABLES** elles font aussi l'objet d'une écriture spécifique:

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	CREANCES HT	
44571	TVA COLLECTEE	TVA / CREANCE	
416	CLIENT DOUTEUX		CREANCES TTC

+ Reprise sur dépréciation devenue sans objet :

N° Cpte	Intitulés	Débit	Crédit
491	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENT	Dépréciation constituée	
7817	RAP		Dépréciation constituée